

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805026-001

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 01/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 03/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 : poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805026/1/1	POI/18/B3c/Cd/1/4	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non

Echantillon : 201805026/1/1

POI/18/B3c/Cd/1/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/05/18	0.005 +/- 0.007	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/05/18	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805026-002

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 11/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 03/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 : poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805026/2/1	POI/18/B3c/Hg/1/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805026/3/1	POI/18/B3c/Hg/2/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>40kg	04/04/18	-7.8°C	Non

Echantillon : 201805026/2/1

POI/18/B3c/Hg/1/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.444 +/- 0.058	0,014	0,028

Echantillon : 201805026/3/1

POI/18/B3c/Hg/2/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.266 +/- 0.035	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805031-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 04/05/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 04/05/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poissons.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805031/1/1	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/2	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/3	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/4	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/5	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/6	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/7	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/8	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non
201805031/1/9	POI/18/B3f/HIS/1/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18kg	04/04/18	-7.8°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 02/05/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201805031/1/1	<= 30	30	-
201805031/1/2	<= 30	30	-
201805031/1/3	<= 30	30	-
201805031/1/4	<= 30	30	-
201805031/1/5	<= 30	30	-
201805031/1/6	<= 30	30	-
201805031/1/7	<= 30	30	-
201805031/1/8	<= 30	30	-
201805031/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201805039-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 13/07/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 07/05/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 : Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201805039/1/1	POI/18/B3a/PCDD/1/3	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		>40Kg	04/04/18	-7.8°C	Non

Echantillon : 201805039/1/1

POI/18/B3a/PCDD/1/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST019) Date d'analyse: 08/06/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,012 +/- 0,002 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST019) Date d'analyse: 08/06/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,014 +/- 0,003 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST019) Date d'analyse: 08/06/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,026 +/- 0,005 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2018/ST019) Date d'analyse: 08/06/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,11 +/- 0,03 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Les analyses portant la mention 2018/ST019 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806053-001

Résultats partiels du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 11/06/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 07/06/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806053/3/1	POI/18/B3c/Hg/4/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20kg	23/05/18	-8°C	Non
201806053/4/1	POI/18/B3c/Hg/6/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		30kg	17/05/18	-8°C	Non
201806053/5/1	POI/18/B3c/Hg/7/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>20kg	17/05/18	-8°C	Non

Echantillon : 201806053/3/1

POI/18/B3c/Hg/4/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.315 +/- 0.041	0,014	0,028

Echantillon : 201806053/4/1

POI/18/B3c/Hg/6/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.333 +/- 0.044	0,014	0,028

Echantillon : 201806053/5/1

POI/18/B3c/Hg/7/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 07/06/18	0.319 +/- 0.042	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806053-002

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 21/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 07/06/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806053/1/1	POI/18/B3c/Pb/Cd/2/4	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17kg	23/05/18	-8°C	Non
201806053/2/1	POI/18/B3c/Pb/Cd/3/4	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20kg	17/05/18	-8°C	Non

Echantillon : 201806053/1/1

POI/18/B3c/Pb/Cd/2/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	0.011 +/- 0.007	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	<= 0.02	0,01	0,02

Echantillon : 201806053/2/1

POI/18/B3c/Pb/Cd/3/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	0.022 +/- 0.007	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 15/06/18	0.024 +/- 0.008	0,01	0,02

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806062-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission : 11/06/2018

Nom et adresse du prescripteur :

 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 08/06/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806062/1/1	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/2	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/3	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/4	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/5	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/6	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/7	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/8	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non
201806062/1/9	POI/18/B3f-HIST/5/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	17/05/18	-8°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 07/06/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201806062/1/1	<= 30	30	-
201806062/1/2	<= 30	30	-
201806062/1/3	<= 30	30	-
201806062/1/4	<= 30	30	-
201806062/1/5	<= 30	30	-
201806062/1/6	<= 30	30	-
201806062/1/7	<= 30	30	-
201806062/1/8	<= 30	30	-
201806062/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806072-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 26/10/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 11/06/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806072/1/1	POI/18/B3a/PCDD/2/3	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	23/05/18	-8°C	Non
201806072/2/1	POI/18/B3a/PCDD/3/3	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		+ 20 kg	17/05/18	-8°C	Non

Echantillon : 201806072/1/1

POI/18/B3a/PCDD/2/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,008+/-0,001 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,027 +/- 0,006 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,034 +/- 0,007 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,040 +/- 0,010 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Commentaires sur l'échantillon : Taux de matière grasse extraite : 1,47%

Echantillon : 201806072/2/1

POI/18/B3a/PCDD/3/3

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Méthode	Résultat	Observation
Dioxines/Furannes - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,008+/-0,001 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
PCB de type dioxines - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,048 +/- 0,011 pg/g de poids frais	
Somme des dioxines/furannes et PCB de type Dioxine - OMS-TEQ(TEF2005) (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,056 +/- 0,012 pg/g de poids frais	Echantillon conforme
Somme des PCB28, PCB52, PCB101, PCB138, PCB153, PCB180 (2018/ST059) Date d'analyse: 24/09/18	Selon rapport du laboratoire sous-traitant	0,061 +/- 0,016 ng/g de poids frais	Echantillon conforme

Commentaires sur l'échantillon : Taux de matière grasse extraite : 1,75%

Les analyses portant la mention 2018/ST059 ont été sous-traitées à: LABERCA

Le responsable technique

Jackie H0RVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806134-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 21/06/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 15/06/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 : Plan poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806134/1/1	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/2	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/3	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/4	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/5	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/6	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/7	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/8	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non
201806134/1/9	POI/18/B3f-HIS/4/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>25kg	23/05/18	-8°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 19/06/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201806134/1/1	<= 30	30	-
201806134/1/2	<= 30	30	-
201806134/1/3	<= 30	30	-
201806134/1/4	<= 30	30	-
201806134/1/5	<= 30	30	-
201806134/1/6	<= 30	30	-
201806134/1/7	<= 30	30	-
201806134/1/8	<= 30	30	-
201806134/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806188-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 26/06/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 25/06/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806188/1/1	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/2	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/3	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/4	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/5	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/6	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/7	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/8	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non
201806188/1/9	POI/18/B3f/HIS/6/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		18 kg	16/06/18	-9°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 25/06/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201806188/1/1	<= 30	30	-
201806188/1/2	<= 30	30	-
201806188/1/3	<= 30	30	-
201806188/1/4	<= 30	30	-
201806188/1/5	<= 30	30	-
201806188/1/6	<= 30	30	-
201806188/1/7	<= 30	30	-
201806188/1/8	<= 30	30	-
201806188/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201806189-001

Résultats partiels du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 03/07/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/06/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201806189/1/1	POI/18/B3c/Pb/Cd/4/ 4	Mahi mahi ou Daurade coriphène	Chair crue poisson		18kg	16/06/18	-9°C	Non

Echantillon : 201806189/1/1

POI/18/B3c/Pb/Cd/4/4

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Cadmium Mét. Int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/06/18	0.016 +/- 0.007	0,003	0,005
Plomb Mét. int. CS10M2 (rev10) selon ANSES CIME02 Date d'analyse: 29/06/18	<= 0.02	0,01	0,02

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807065-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 11/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 25/06/2018**Commémoratifs :** Plan poisson 2018**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807065/1/1	POI/18/B3c/Hg/8/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		16 kg	16/06/18	- 9°C	Non
201807065/2/1	POI/18/B3c/Hg/9/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		24 kg	16/06/18	- 9°C	Non

Echantillon : 201807065/1/1

POI/18/B3c/Hg/8/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 03/07/18	0.195 +/- 0.026	0,014	0,028

Echantillon : 201807065/2/1

POI/18/B3c/Hg/9/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 03/07/18	0.572 +/- 0.075	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807065-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 11/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 25/06/2018**Commémoratifs :** Plan poisson 2018**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807065/1/1	POI/18/B3c/Hg/8/15	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		16 kg	16/06/18	- 9°C	Non
201807065/2/1	POI/18/B3c/Hg/9/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		24 kg	16/06/18	- 9°C	Non

Echantillon : 201807065/1/1

POI/18/B3c/Hg/8/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 03/07/18	0.195 +/- 0.026	0,014	0,028

Echantillon : 201807065/2/1

POI/18/B3c/Hg/9/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul
- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande
- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 03/07/18	0.572 +/- 0.075	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807214-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 14/08/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 25/07/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807214/1/1	POI/18/B3c-Hg/5/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>20 kg	17/06/18	-6°C	Non

Echantillon : 201807214/1/1

POI/18/B3c-Hg/5/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercure Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 13/08/18	0.363 +/- 0.048	0,014	0,028

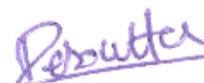
Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807245-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 31/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 30/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807245/1/1	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/2	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/3	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/4	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/5	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/6	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/7	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/8	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/9	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 30/07/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201807245/1/1	<= 30	30	-
201807245/1/2	<= 30	30	-
201807245/1/3	<= 30	30	-
201807245/1/4	<= 30	30	-
201807245/1/5	<= 30	30	-
201807245/1/6	<= 30	30	-
201807245/1/7	<= 30	30	-
201807245/1/8	<= 30	30	-
201807245/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807245-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 31/07/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 30/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807245/1/1	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/2	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/3	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/4	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/5	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/6	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/7	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/8	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807245/1/9	POI/18/B3f/HIS/7/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<18 kg	25/07/18	-5°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 30/07/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201807245/1/1	<= 30	30	-
201807245/1/2	<= 30	30	-
201807245/1/3	<= 30	30	-
201807245/1/4	<= 30	30	-
201807245/1/5	<= 30	30	-
201807245/1/6	<= 30	30	-
201807245/1/7	<= 30	30	-
201807245/1/8	<= 30	30	-
201807245/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
 et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**
RAPPORT D'ANALYSE n° RA201807246-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 14/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 30/07/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201807246/1/1	POI/18/B3c/Hg/10/1 5	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<17 kg	25/07/18	-5°C	Non
201807246/2/1	POI/18/B3c/Hg/11/1 5	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<17 kg	23/07/18	-5°C	Non
201807246/3/1	POI/18/B3c/Hg/12/1 5	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		<20 kg	25/07/18	-5°C	Non

Echantillon : 201807246/1/1

POI/18/B3c/Hg/10/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 13/08/18	0.347 +/- 0.046	0,014	0,028

Echantillon : 201807246/2/1

POI/18/B3c/Hg/11/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 13/08/18	0.385 +/- 0.051	0,014	0,028

Echantillon : 201807246/3/1

POI/18/B3c/Hg/12/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 13/08/18	0.117 +/- 0.016	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808080-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 14/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 10/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808080/1/1	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/2	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/3	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/4	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/5	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/6	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/7	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/8	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non
201808080/1/9	POI/18/B3f/HIS/8/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	27/07/18	-4°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 13/08/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul. Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande. La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201808080/1/1	<= 30	30	-
201808080/1/2	<= 30	30	-
201808080/1/3	<= 30	30	-
201808080/1/4	<= 30	30	-
201808080/1/5	<= 30	30	-
201808080/1/6	<= 30	30	-
201808080/1/7	<= 30	30	-
201808080/1/8	<= 30	30	-
201808080/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808081-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 14/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 10/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808081/1/1	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/2	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/3	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/4	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/5	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/6	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/7	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/8	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non
201808081/1/9	POI/18/B3f/HIS/9/12	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		35 kg	23/07/18	-4°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 13/08/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201808081/1/1	<= 30	30	-
201808081/1/2	<= 30	30	-
201808081/1/3	<= 30	30	-
201808081/1/4	<= 30	30	-
201808081/1/5	<= 30	30	-
201808081/1/6	<= 30	30	-
201808081/1/7	<= 30	30	-
201808081/1/8	<= 30	30	-
201808081/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808083-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 05/09/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 13/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808083/1/1	POI/18/B3c/Hg/13/1 5	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		<35kg	23/07/18	-4°C	Non
201808083/2/1	POI/18/B3c/Hg/14/1 5	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<17kg	27/07/18	-4°C	Non
201808083/3/1	POI/18/B3c/Hg/15/1 5	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		<35kg	27/07/18	-4°C	Non

Echantillon : 201808083/1/1

POI/18/B3c/Hg/13/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.079 +/- 0.011	0,014	0,028

Echantillon : 201808083/2/1

POI/18/B3c/Hg/14/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.275 +/- 0.036	0,014	0,028

Echantillon : 201808083/3/1

POI/18/B3c/Hg/15/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.057 +/- 0.008	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808083-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission: 05/09/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 13/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.**Identification des échantillons**

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808083/1/1	POI/18/B3c/Hg/13/1 5	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		<35kg	23/07/18	-4°C	Non
201808083/2/1	POI/18/B3c/Hg/14/1 5	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		<17kg	27/07/18	-4°C	Non
201808083/3/1	POI/18/B3c/Hg/15/1 5	Thon jaune ou Albacore	Chair crue poisson		<35kg	27/07/18	-4°C	Non

Echantillon : 201808083/1/1

POI/18/B3c/Hg/13/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.079 +/- 0.011	0,014	0,028

Echantillon : 201808083/2/1

POI/18/B3c/Hg/14/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.275 +/- 0.036	0,014	0,028

Echantillon : 201808083/3/1

POI/18/B3c/Hg/15/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercuré Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.057 +/- 0.008	0,014	0,028

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie


Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC


Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808165-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 28/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 24/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808165/1/1	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/2	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/3	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/4	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/5	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/6	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/7	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/8	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non
201808165/1/9	POI/18/B3f/HIS/2/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		20 kg	26/07/18	-5°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 28/08/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201808165/1/1	<= 30	30	-
201808165/1/2	<= 30	30	-
201808165/1/3	<= 30	30	-
201808165/1/4	<= 30	30	-
201808165/1/5	<= 30	30	-
201808165/1/6	<= 30	30	-
201808165/1/7	<= 30	30	-
201808165/1/8	<= 30	30	-
201808165/1/9	<= 30	30	-

Commentaire : Quantités inférieures aux critères d'acceptabilité : entre 40 et 60g par échantillon au lieu de 100g

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808166-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 31/08/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 24/08/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808166/1/1	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/2	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/3	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/4	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/5	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/6	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/7	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/8	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non
201808166/1/9	POI/18/B3f/HIS/3/12	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 30/08/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201808166/1/1	<= 30	30	-
201808166/1/2	<= 30	30	-
201808166/1/3	<= 30	30	-
201808166/1/4	<= 30	30	-
201808166/1/5	<= 30	30	-
201808166/1/6	<= 30	30	-
201808166/1/7	<= 30	30	-
201808166/1/8	<= 30	30	-
201808166/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

**Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires
et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie**

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201808167-001

Solde des résultats du dossier

SIVAP - SSA
BP 256
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date d'émission: 06/09/2018

Nom et adresse du prescripteur :

Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
SIVAP SSA
2 rue Félix Russeil
98845 NOUMEA CEDEX

Date de réception : 24/08/2018

Commémoratifs : PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201808167/1/1	POI/18/B3c/Hg/3/15	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		17 kg	10/08/18	-5°	Non

Echantillon : 201808167/1/1

POI/18/B3c/Hg/3/15

LD: Limite de détection LQ: Limite de quantification Rd : Rendement

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul

- Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande

- La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Analyse	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
Mercure Mét. Int. CS10M9 (rev7) selon ANSES CIME01 Date d'analyse: 04/09/18	0.379 +/- 0.05	0,014	0,028

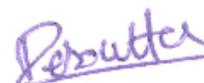
Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

**Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de
service du LNC**



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201809028-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 06/09/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 05/09/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201809028/1/1	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/2	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/3	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/4	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/5	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/6	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/7	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/8	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non
201809028/1/9	POI/18/B3f-HIST/12/12	Thon	Chair crue poisson		>20 kg	10/08/18	-7°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 06/09/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201809028/1/1	<= 30	30	-
201809028/1/2	<= 30	30	-
201809028/1/3	<= 30	30	-
201809028/1/4	<= 30	30	-
201809028/1/5	<= 30	30	-
201809028/1/6	<= 30	30	-
201809028/1/7	<= 30	30	-
201809028/1/8	<= 30	30	-
201809028/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201809032-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 07/09/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 05/09/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201809032/1/1	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/2	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/3	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/4	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/5	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/6	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/7	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/8	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non
201809032/1/9	POI/18/B3f/HIS/10/1 2	Thon blanc ou Germon	Chair crue poisson		>18 kg	31/08/18	-6.7°C	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 07/09/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201809032/1/1	<= 30	30	-
201809032/1/2	<= 30	30	-
201809032/1/3	<= 30	30	-
201809032/1/4	<= 30	30	-
201809032/1/5	<= 30	30	-
201809032/1/6	<= 30	30	-
201809032/1/7	<= 30	30	-
201809032/1/8	<= 30	30	-
201809032/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.

Direction des affaires vétérinaires, alimentaires et rurales

Service des laboratoires officiels vétérinaires, agroalimentaires et phytosanitaires de la Nouvelle-Calédonie

RAPPORT D'ANALYSE n° RA201809053-001

Solde des résultats du dossier

 SIVAP - SSA
 BP 256
 2 rue Félix Russeil
 98845 NOUMEA CEDEX
Date d'émission : 05/11/2018**Nom et adresse du prescripteur :**
 Docteur vétérinaire Brigitte MARIE
 SIVAP SSA
 2 rue Félix Russeil - 98845 NOUMEA CEDEX
Date de réception : 06/09/2018**Commémoratifs :** PSPC 2018 - Poisson.

Identification des échantillons

Numéro échantillon	Identification	Espèce ou groupe	Matrice	Sexe	Age ou poids	Date prélèvement	Température réception	Congélation à réception
201809053/1/1	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/2	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/3	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/4	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/5	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/6	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/7	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/8	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non
201809053/1/9	POI/18/B3f/HIS/11/1/2	Poisson (divers)	Chair crue poisson		>20 kg	31/08/18	-6.7°	Non

Type d'analyse : Histamine

Technique : CCM - SVHA 3694

Date d'analyse: 10/09/2018

Pour les analyses réalisées au LNC, lorsque le rendement figure sur le rapport, celui-ci est pris en compte dans le calcul.

Lorsque l'incertitude de mesure n'est pas exprimée, celle-ci est disponible sur demande.

La capacité de détection (CCbeta) est disponible sur demande pour les analyses concernées.

Numéro LNC	Résultat (en mg/kg)	LD (en mg/kg)	LQ (en mg/kg)
201809053/1/1	<= 30	30	-
201809053/1/2	<= 30	30	-
201809053/1/3	<= 30	30	-
201809053/1/4	<= 30	30	-
201809053/1/5	<= 30	30	-
201809053/1/6	<= 30	30	-
201809053/1/7	<= 30	30	-
201809053/1/8	<= 30	30	-
201809053/1/9	<= 30	30	-

Le responsable technique

Jackie HORVATH - secteur chimie



Validation du rapport

Dr vét. Denise DESOUTTER, chef de service du LNC



Le rapport d'analyse ne concerne que les objets soumis à analyse.

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sauf autorisation écrite du L.N.C.

L'échantillonnage étant réalisé par le client, les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il est réceptionné.

Le laboratoire n'est pas responsable de l'exactitude des informations fournies par le demandeur ou le prescripteur (Demandeur & Prescripteur / Commémoratifs / Espèce / Age / Poids / Sexe / Date de prélèvement / Identification & type de prélèvement / Date limite de conservation / Date de fabrication).

Seuls les essais identifiés par le symbole "C" sont effectués sous le couvert de l'accréditation.

Les déclarations de conformité ainsi que les avis et interprétations sont couverts par l'accréditation si tous les paramètres concernés par ceux-ci sont « COFRAC ».

Pour toute analyse accréditée, les justificatifs d'un rendu non COFRAC peuvent être communiqués à la demande du client.